

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 MARS 2018

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Francine GAILLARD, Mme Aline LAPEYRE, Mme Marie-Pierre PINEL, et M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés: Mme Christiane ARAN, M. Serge CAZEAUX et M. Alan ROBERTS.

Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 16 décembre 2017, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

I Compte rendu de la réunion de l'exécutif du samedi 3 mars 2018 sur les investissements prévisionnels 2018-2019

Compte rendu est fait à l'ensemble des élus sur la réflexion portant sur les investissements prévisionnels des deux prochains budgets, lors de la réunion de l'exécutif du samedi 3 mars.

II : Contrat d'entretien des bâtiments communaux – Mme GIL Evelyne :

Cet agent à compter de juin 2018, ne peut (limite d'âge) faire partie de nos effectifs. Evelyne remplissant ses fonctions avec sérieux et professionnalisme, nous avons étudié ensemble, avec le centre de gestion de la fonction publique, la possibilité de poursuivre cette mission en tant que vacataire. Evelyne a accepté cette proposition.

III Tonte espaces publics : Après consultation de plusieurs prestataires, c'est l'entreprise VIDAL de « Valès » qui effectuera ces travaux pour l'année 2018 pour un montant de 4 680 € TTC, correspondant à onze tontes sur le terrain de la Pradelle et huit tontes à l'aire de repos et le monument aux morts.

IV Règlement intérieur – location salle polyvalente :

Je rappelle que nous avons toujours souhaité mettre à la disposition de nos associations communales ou intercommunales, nos bâtiments communaux ou terrains pouvant recevoir du public et ce gratuitement. Afin que ces mises à dispositions, se passe au mieux, des conventions ont été rédigées, elles doivent être signées par tous les utilisateurs de ces lieux ou les parents des jeunes mineurs qui utilisent le foyer des jeunes.

IV Columbarium cimetière de Larroque :

Modification de la durée de concession initialement voté par le Conseil Municipal, celle-ci devient trentenaire et non plus sur une durée quinze ans.

VI Questions diverses :

a) Rôle des Ordures Ménagère :

Celui-ci a été validé à l'unanimité par les membres présents sur la base des corrections apportées correspondantes à la situation au 1^{er} janvier 2018.

b) Proposition de mettre en place une borne à incendie à l'aire de repos :

Afin d'avoir un point d'eau supplémentaire, proche de notre village, pouvant venir en complément d'un pompage dans la rivière, qui a certaines périodes estivales est parfois difficiles, nous avons travaillé avec le Syndicat des Eaux de la Moyenne Vallée du Tarn, et les Services d'Incendie et de Secours sur la validation de ce point d'eau complémentaire qui aura un débit de 23 m3/heure.

c) Plan communal de sauvegarde :

Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation et sera envoyé au service de l'état – Préfecture.

d) Déplacement panneaux :

Réflexion et décision de déplacer les deux panneaux « Entrée » et « Sortie » village (côté Bruniquel) en les ramenant d'environ 100 mètres vers le village. Un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.

e) Proposition achat terrain et sur lequel est implanté le Pylône de téléphonie mobile par la Société ATC France :

Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition d'acquisition de cette parcelle B 770 d'une contenance de 1 640 m². Pour un montant de 10 000 €, frais de géomètre et de notaire en sus. Les membres présents proposent un prix de 15€/m² soit un montant de 24 600 € pour cette surface, même si elle devait être inférieure, frais de géomètre et notaire restant à la charge de l'acheteur.

f) Location photocopieur couleur et changement unité centrale du poste informatique du secrétariat :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

g) Eclairage public - Hameau de Mespel :

Afin d'optimiser les consommations énergétique en proposant l'abaissement de puissance, afin d'éclairer juste, il est proposé de changer trois points lumineux situées dans ce hameau équipés de lampes led, d'une armoire de commande, y compris horloge astronomique, pour un coût d'auto fonctionnement de communal de 1 707 € TTC. Le reste du financement sera amené par le syndicat le Syndicat d'Energie du Tarn et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet dans sa programmation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Les membres présents valident à l'unanimité cette proposition.

| | | | |
|------------------------|--------|--------------------|--------|
| AUDARD Bernard | | LAPEYRE Aline | |
| ARAN Christiane | Absent | MOULIADE Régine | |
| BRUALLA- CROUZET Sarah | | PINEL Marie-Pierre | |
| CAZEAUX SERGE | Absent | ROBERTS Alan | Absent |
| CHASSAGNAT Gérard | | VIATGE Mickaël | |
| GAILLARD Francine | | | |